

# ACTION URGENTE

## THOMAS ARTHUR EXECUTE EN ALABAMA

**Thomas Arthur, âgé de 75 ans, a été exécuté en Alabama le 25 mai en fin de soirée. C'était la huitième fois que son exécution était programmée depuis 2001, dont trois fois où elle avait été annulée à moins d'un jour de la date prévue. Cette fois, la Cour suprême des États-Unis a levé un sursis juste avant que l'ordre d'exécution n'expire.**

Thomas Arthur avait été reconnu coupable du meurtre de Troy Wicker en 1982. Il a toujours clamé son innocence.

L'exécution devait avoir lieu à 18 heures le 25 mai, mais la Cour suprême des États-Unis a prononcé un sursis pour examiner les ultimes recours portant sur le protocole d'injection létale, notamment sur l'utilisation du midazolam comme sédatif, et sur la demande des avocats de Thomas Arthur en vue de pouvoir utiliser un téléphone dans la chambre d'exécution. Ce sursis a été levé vers 22 h 45, l'ordre d'exécution devant expirer à minuit. La juge Sonia Sotomayor a rendu un avis divergent. Elle a mis en avant ses préoccupations persistantes quant à l'utilisation du midazolam et indiqué qu'elle doutait encore que cette substance « soit capable de rendre les prisonniers insensibles à la douleur atroce de l'injection létale et donc que son utilisation dans les protocoles d'injection létale soit conforme à la Constitution ». Selon elle, « l'État n'a aucune raison légitime – d'un point de vue pénologique ou autre – d'interdire aux avocats de M. Arthur de détenir un téléphone pendant l'exécution, notamment compte tenu du risque prouvé que le midazolam ne fasse pas effet. » Elle a conclu : « Le refus de l'État ne fait que contrecarrer les tentatives des avocats de M. Arthur visant à présenter des recours en justice en cas de nouvelle exécution bâclée [...]. À cause de cette décision, lorsque Thomas Arthur entrera dans la chambre d'exécution ce soir, il laissera ses droits constitutionnels sur le pas de la porte. »

Le protocole d'injection létale a débuté vers 23 h 45 et le décès de Thomas Arthur a été prononcé une demi-heure après. À l'issue de l'exécution, sa fille a déclaré : « Tout d'abord, j'aimerais exprimer ma plus profonde compassion envers les proches de Troy Wicker. J'espère que ce qui s'est passé aujourd'hui leur permettra de trouver la paix et d'aller de l'avant. Je n'ai jamais su avec certitude si mon père avait tué Troy Wicker. À certains moments, j'étais persuadée qu'il l'avait fait. À d'autres je pensais qu'il était innocent. Au fil des décennies, j'ai vécu un tourbillon d'émotions. À présent, je ne connaîtrai jamais la vérité car les éléments qui auraient pu prouver l'innocence ou la culpabilité de mon père n'ont pas été analysés à l'aide des dernières technologies ADN. La gouverneure Ivey a rejeté la requête de mon père en vue d'obtenir des tests ADN, et je ne comprends pas pourquoi quand les enjeux sont si graves. »

Après l'exécution, la gouverneure Kay Ivey a publié la déclaration suivante : « La marche à suivre face à une potentielle exécution est l'une des décisions les plus difficiles que j'aie à prendre en tant que gouverneure. Après avoir beaucoup prié, soigneusement examiné les faits et mûrement réfléchi, j'ai conclu qu'il valait mieux ne pas revenir sur la décision d'un jury composé de pairs de Tommy Arthur. En permettant que l'exécution ait lieu ce soir, l'état de droit a été respecté et la famille de M. Wicker peut enfin être tranquille en sachant que son meurtrier a fait face à la justice [...]. Aucun gouverneur ne se réjouit de devoir décider s'il faut laisser la vie ou ordonner la mort de quelqu'un, mais c'est un fardeau que j'accepte dans le cadre de mon engagement à faire appliquer les lois de cet État. M. Arthur a été reconnu coupable et condamné légitimement, et ce soir, cette peine a été appliquée légitimement et à juste titre. »

Depuis la reprise des exécutions en 1977 après l'approbation de la nouvelle législation relative à la peine capitale par la Cour suprême fédérale en 1976, 1 454 personnes ont été exécutées aux États-Unis, dont 59 en Alabama. Douze exécutions ont déjà eu lieu cette année à travers le pays, dans six États (celle-ci était la première en Alabama). Amnesty International s'oppose catégoriquement à la peine de mort, en toutes circonstances. À l'heure actuelle, quelque 141 pays sont abolitionnistes en droit ou dans la pratique.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels.**

Ceci est la première mise à jour de l'AU 103/17. Pour plus d'informations : [www.amnesty.org/fr/documents/amr51/6191/2017/fr/](http://www.amnesty.org/fr/documents/amr51/6191/2017/fr/).

Nom : Thomas Arthur  
Homme

Informations complémentaires sur l'AU 103/17, AMR 51/6373/2017, 26 mai 2017

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

